

Programme de Paiement direct pour les producteurs laitiers

Pour recevoir un paiement, vous devez inscrire votre ferme au Programme de paiements directs pour les producteurs laitiers (PPDPL). Les producteurs admissibles doivent s'inscrire tous les ans au programme pour pouvoir recevoir un paiement.

Ce dépliant décrit les étapes à suivre pour vous inscrire en ligne.

Toutes les étapes peuvent être effectuées sur un téléphone intelligent, une tablette ou un ordinateur. Si vous n'avez pas accès à un ordinateur connecté à Internet, vous pouvez tout de même vous inscrire pour recevoir votre paiement. Appelez le Centre d'appel d'AAC au 1-866-367-8506 pour savoir comment procéder. Vous aurez besoin de votre **numéro d'identification de participant** au moment de l'appel.



Les demandes doivent être signées avec votre **clé de signature** et envoyées au plus tard le 31 mars, 2026.

Pour recevoir votre paiement

Étape 1

Anti-hameçonnage

Ce dont vous aurez besoin :

- Votre **numéro d'identification de participant**.
- Le **numéro de vérification anti-hameçonnage** fourni dans votre lettre.

Étape 2

Services en ligne

Cette étape vous donne des instructions sur la façon d'utiliser vos identifiants de connexion, ou d'en obtenir, pour les Services en ligne sécurisés du gouvernement du Canada.

Étape 3

Accéder au portail

Ce dont vous aurez besoin :

- Vos livraisons de lait (en litres) pour le mois précis indiqué dans le portail.

Étape 4

Vos informations

Ce dont vous aurez besoin :

- Votre numéro d'entreprise de l'ARC ou votre NAS.
- Vos informations bancaires
- Votre **clé de signature**.

Étape 5

Vérification des informations bancaires

Ce dont vous aurez besoin :

- Votre **numéro d'identification de participant**.
- Votre **clé de signature**.



Commission
canadienne du lait

Canadian Dairy
Commission

Canada

Étape 1

Mesures de contrôle anti-hameçonnage

1. Rendez-vous sur le portail du PPDPL : <https://application.cdc-ccl.gc.ca/ddpp-ppdpl/>
2. Inscrivez votre **numéro d'identification de participant** à 9 caractères qui figure dans la lettre que vous avez reçue.
3. Le système générera un **numéro de vérification anti-hameçonnage** à 5 caractères. Le **numéro de vérification anti-hameçonnage** vous permet de confirmer que vous êtes sur le site Web sécurisé du PPDPL et qu'aucune des informations que vous saisissez ne sera utilisée pour usurper votre identité.

Le numéro généré par le système doit correspondre à celui fourni dans la lettre que vous avez reçue. Si les numéros sont les mêmes, cliquez sur le bouton **Soumettre**. Vous serez ensuite redirigé vers la page Web des Services en ligne sécurisés du gouvernement du Canada. Continuez à l'**Étape 2**.

Si le **numéro de vérification anti-hameçonnage** ne correspond pas à celui fourni dans la lettre que vous avez reçue, **arrêtez** le processus et appelez le Centre d'appel d'AAC au 1-866-367-8506 pour signaler que votre **numéro de vérification anti-hameçonnage** ne correspond pas à celui affiché à l'écran.



Important: Vous devez effectuer l'étape anti-hameçonnage chaque fois que vous accédez au portail. Assurez-vous de conserver votre lettre et vos codes dans un endroit sûr.

Étape 2

Services en ligne sécurisés du gouvernement du Canada - GCCompte (CléGC ou partenaire de connexion)

Une fois l'**étape 1** terminée, vous serez redirigé vers la page Web des Services en ligne sécurisés du gouvernement du Canada. À cette étape, vous devez vous connecter à votre GCcompte avec un nom d'utilisateur et un mot de passe de CléGC ou avec un des Partenaires de connexion.

Un GCcompte (CléGC ou Partenaire de connexion) vous permet d'accéder aux services en ligne du gouvernement du Canada en toute sécurité. Si vous avez déjà un GCcompte, autre qu'un compte avec l'Agence du revenu du Canada, vous pouvez utiliser votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder au portail du programme. Si vous n'avez jamais créé un GCcompte, suivez les étapes ci-dessous.

Choisir une méthode de connexion

Vous devez choisir l'une des options de connexion suivantes :

- Se connecter à l'aide d'un Partenaire de connexion;
- Utiliser une CléGC qui a déjà été créée à une autre fin;
- Créer une CléGC expressément à cette fin. Toute personne qui aura à accéder au portail du PPDPL doit avoir sa propre CléGC.

Voici quelques renseignements de base sur chaque méthode :

- **Partenaire de connexion** : Les Partenaires de connexion sont souvent des banques et chacune a sa propre façon de vous fournir les données d'ouverture de session. Pour vous prévaloir de cette option, vous devez disposer d'un accès bancaire en ligne auprès d'une des institutions financières qui figurent sur la page d'inscription.
- **CléGC** : Une CléGC comprend un nom d'utilisateur et un mot de passe de votre choix qui sont reconnus par le gouvernement du Canada. Lorsque vous créez une CléGC, vous créez aussi des questions de sécurité. Ces questions vous permettent de protéger vos données et de récupérer votre compte.



Vidéo d'instruction sur la façon de s'inscrire pour une CléGC

Les CléGC sont fournies par un processus en ligne. Visitez le site Web suivant pour visionner une vidéo qui vous montrera comment vous inscrire : <https://t.ly/VRU4x>

Étape 3

Accéder au portail du programme

Maintenant que vous avez réussi à ouvrir une session dans les Services en ligne sécurisés du gouvernement du Canada, le système vous redirigera vers le portail du PPDPL

où vous devez effectuer l'étape 3 du processus d'inscription en inscrivant vos livraisons de lait (en litres) pour le mois spécifique indiqué dans le portail.

Étape 4

Fournir et vérifier vos informations dans le portail du programme

Seul un représentant dûment autorisé de la ferme peut effectuer les étapes qui suivent.

1. À des fins fiscales, inscrivez votre numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada à 9 caractères. Si vous n'en avez pas, vous devrez fournir votre numéro d'assurance sociale.
2. Vous devez ensuite confirmer les renseignements (nom et adresse de la ferme) fournis par votre office provincial*. Les relevés d'impôts et les paiements versés par chèque seront envoyés par la poste grâce à ces informations. Vous devez aussi certifier que vous êtes autorisé à vous inscrire au nom de la ferme.
3. Inscrivez vos renseignements bancaires si vous choisissez de recevoir votre paiement par dépôt direct ou indiquez que vous voulez recevoir votre paiement par chèque en cochant la case prévue à cet effet.

Option chèque Si vous avez choisi l'option chèque, acceptez les Modalités du programme et cliquez sur le bouton **Suivant**. Ensuite, dans l'espace indiqué, inscrivez votre **clé de signature**, fournie dans la lettre que vous avez reçue, et cliquez sur le bouton **Suivant**. Le processus d'inscription est terminé pour l'option chèque.

Option dépôt direct Si vous avez choisi de recevoir votre paiement par dépôt direct, inscrivez votre **clé de signature**, fournie dans la lettre que vous avez reçue, dans l'espace indiqué. Ensuite, acceptez les **Modalités** du programme et cliquez sur le bouton **Suivant**. Vous passerez à l'**étape 5**.

* Une erreur dans le nom de l'entreprise ou dans l'adresse électronique peut entraîner des problèmes avec l'administration du paiement. Si une ou plusieurs informations de votre profil sont incorrectes, communiquez avec votre office provincial pour qu'elles soient mises à jour. Notez que le processus d'inscription sera interrompu. Lorsque le bureau aura mis à jour vos informations, connectez-vous à nouveau en utilisant votre **numéro d'identification de participant** pour terminer le processus d'inscription.

Étape 5

Vérification des informations bancaires

L'**étape 5** ne s'applique qu'aux paiements versés par dépôt direct.

Si vous avez reçu un paiement l'an passé et que vous utilisez encore le même compte de banque, la CCL versera directement votre paiement. Votre processus d'inscription est terminé.

Si vous n'avez pas reçu de paiement l'an dernier ou si vous utilisez un autre compte bancaire, la CCL validera le nouveau compte en y effectuant un petit dépôt de vérification (moins de 3 \$). Vous recevrez un courriel quelques jours avant ce dépôt. Ce dépôt est généralement effectué dans un délai d'environ 15 jours suivant votre inscription sur le portail du programme. Cette étape de vérification confirme vos renseignements bancaires afin que les paiements ultérieurs soient déposés dans le bon compte.

Lorsque vous aurez reçu le dépôt du gouvernement du Canada :

1. Accédez au portail du programme avec le **numéro d'identification de participant** fourni dans la lettre que vous avez reçue ainsi qu'avec votre nom d'utilisateur et votre mot de passe de CléGC ou un Partenaire de connexion.

2. Inscrivez le montant que vous avez reçu pour confirmer la réception du paiement. Confirmez le tout en inscrivant votre **clé de signature**, fournie dans la lettre que vous avez reçue, et cliquez sur le bouton **Suivant**.

3. La CCL procédera alors au dépôt du reste de votre paiement.

Le processus d'inscription est terminé pour l'option dépôt direct.



Important: Votre paiement par dépôt direct du PPDPL peut seulement être déposé dans votre compte une fois l'**étape 5** terminée.

Des questions ?

Numéro sans frais: 1-866-367-8506

Courriel : info.direct.p@cdc-ccl.gc.ca

Heures de service : 8 h à 17 h (HNC)
Du lundi au vendredi

